



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP) N°FCS01_2026

Type de procédure :

Marché à procédure adaptée passé en application des articles L2123-1 et R2123-1
du Code de la Commande Publique (CCP)

Objet du marché :

**ACQUISITION DE CASQUES ANTI-BRUIT À RÉDUCTION ACTIVE (ÉLECTRONIQUE), DESTINÉS À
UNE UTILISATION OPÉRATIONNELLE,
COMPATIBLES AVEC LA MICRO-POIRE DOUBLE ACCROCHE MDR (TPL) EXISTANTE.**

Acheteur :

Commandant la région de gendarmerie PACA
162, avenue de la Timone - CS 90086
13387 MARSEILLE Cedex 10

Ordonnateur secondaire :

Secrétariat Général pour l'Administration du
Ministère de l'Intérieur Sud
Centre de services partagés CHORUS
299 chemin de Sainte Marthe – CS 90495
13313 MARSEILLE Cedex 14

Comptable assignataire :

Direction régionale des finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
16 rue Borde
13357 MARSEILLE Cedex 20

Correspondant technique :

Major Rabah DAHMANI (04 91 85 71 97)
162 avenue de la Timone – CS90086
13387 MARSEILLE Cedex 10
sm.bso.rgpaca@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Correspondant administratif :

BBA – Section administration
162 Avenue de la Timone – CS 90086
13387 MARSEILLE Cedex 10
Tél : 04 91 85 73 08
sa.bba.rgpaca@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Imputation Budgétaire :

ÉTAT – GENDARMERIE – CRÉDITS BUDGÉTAIRES – Programme P152

Le présent CCTP comporte 2 pages numérotées de 1 à 2 + 3 annexes

Article 1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'acquisition de casques anti-bruit à réduction active (électronique) avec communication, destinés à une utilisation opérationnelle, compatibles avec la micro-poire double accroche MDR (TPL). La micro-poire double accroche MDR (TPL) équipe déjà les unités de la gendarmerie.

Article 2 – Forme du marché

Le marché est un marché à bons de commande, conclu avec un seul titulaire, sans montant minimum, avec un montant maximum de 139 999,00 € HT sur la durée totale du marché.

Il prend effet à compter de sa notification.

Article 3 – Lieu et délai de livraison

3.1 - Lieu de livraison

Région de gendarmerie PACA, caserne de gendarmerie Hetzel – Adresse : 162 avenue de la Timone – CS90086 13387 MARSEILLE Cedex 10.

3.2 Délai de livraison

Les matériels devront être livrés **dans un délai maximum de 45 jours calendaires** après émission de chaque bon de commande.

Article 4 – Caractéristiques techniques exigées

- Protection auditive active avec réduction électronique dynamique du bruit ambiant.
- Compatibilité obligatoire avec la micro-poire double accroche MDR de la marque TPL. Déjà existante dans les unités de la gendarmerie.
- Connecteur casque / micro-poire : Con
- necteur circulaire, série insert 102, 7 pôles (7 contacts actifs), Ø 12–14 mm, verrouillage Push-Pull 360°, étanchéité IP67/IP68, blindage RF 360°. Insert conforme au modèle « C-10 / 7-pins » utilisé sur micro-poire TPH 700 (TPH700-TPL). **obligatoire.**
- Seuil d'atténuation automatique obligatoire à partir de 82 décibels (dB), assurant ainsi une protection instantanée contre les sons impulsionnels (tirs, explosions) ou continus.
- Configuration de port : arceau nuque ou bandeaux permettant une compatibilité optimale avec casques balistiques, équipements de protection individuelle et autres accessoires tactiques.
- Atténuation passive SNR ≥ 25 dB, NRR ≥ 20 dB.
- Amplification ambiante sur plusieurs niveaux, plafonnée à 82 dB(A).
- Haut-parleurs doubles : un pour sons ambiants, un dédié à la radio.
- Microphone : monté sur flexible.
- Alimentation : alimentation par piles standards remplaçables ou batterie rechargeable facilement accessible.

Article 5 – Conditions particulières

- Le prestataire devra fournir une notice technique et d'utilisation détaillée en langue française.
- Garantie minimale exigée : 24 mois à compter de la date de réception du matériel.
- Service après-vente réactif garantissant la réparation ou le remplacement rapide du matériel en cas de dysfonctionnement ou défaut avéré.

Article 6 – Environnement

- Politique environnementale de l'entreprise (certifications ISO 14001, démarche de gestion durable).
- Mesures concrètes annoncées (emballage recyclable ou réutilisable, matériaux respectueux de l'environnement, dispositif de reprise ou recyclage des équipements en fin de vie).